

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 6 janvier 2014

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : Mme la juge Sylvia Steiner, Président
Mme la juge Joyce Aluoch
Mme la juge Kuniko Ozaki

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO**

Public

Avec Annexes I, II et III - Confidentielles

**Enregistrement d'une lettre de M. Jean-Pierre Bemba Gombo désignant librement
son conseil et précisant la composition de l'équipe assurant sa défense**

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. Jean-Jacques Badibanga

Le conseil de la Défense

Me Peter Haynes

Me Kate Gibson

Les représentants légaux des victimes

Me Marie Edith Douzima- Lawson

Me Assingambi Zarambaud

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Section d'appui aux conseils

M. Esteban Peralta Losilla

M. Abdoul Aziz Mbaye

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale a l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire une lettre de M. Jean-Pierre Bemba Gombo, datée du 20 décembre 2013 (Annexe I).

Suivant cette lettre, Maître Peter Haynes est librement désigné par M. Jean-Pierre Bemba Gombo en qualité de Conseil principal de l'équipe assurant sa défense dans les procédures de l'affaire ICC-01/05-01/08.

La lettre de désignation du Conseil principal est visée à l'Annexe II.

Par ailleurs, Maître Kate Gibson a été désignée en qualité de Conseil adjoint. La lettre de désignation est visée à l'Annexe III.

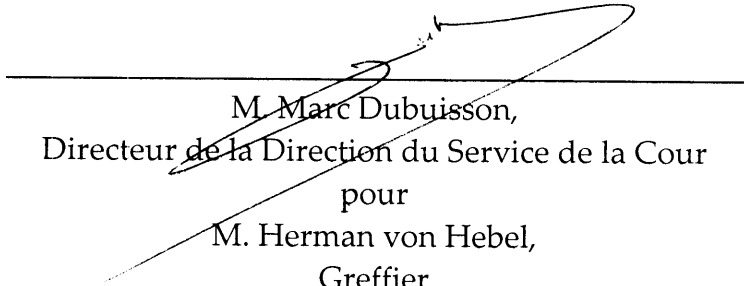
Le Greffier informe que l'équipe de la défense de M. Jean-Pierre Bemba Gombo est actuellement composée comme suit :

- Me Peter Haynes, Conseil principal,
- Me Kate Gibson, Conseil adjoint,
- M. Gueneal Mettraux, Consultant,
- Mme Melinda Taylor, Consultant,
- Mme Natacha Lebaindre, Chargé de gestion du dossier,
- Mme Cecile Lecolle, Chargé de gestion du dossier,
- Mme Cindy Josseran, Chargé de gestion du dossier.

Le Greffier précise que les accès au dossier de l'affaire de tous les membres de l'équipe sont fonctionnels, à l'exception de ceux de Mme Taylor qui sont en cours de

préparation par la Section compétente du Greffe et seront fonctionnels dans les plus brefs délais.

Conformément à la norme 23 *bis* du Règlement de la Cour, les Annexes I, II et III sont classées confidentielles parce qu'elles contiennent des informations privées.



M. Marc Dubuisson,
Directeur de la Direction du Service de la Cour
pour
M. Herman von Hebel,
Greffier

Fait le 6 janvier 2014

À La Haye, Pays-Bas